



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par : Philippe LE ROLLAND  
Courriel : philippe.le-rolland@calvados.gouv.fr  
Téléphone : 02 31 43 16 14

Caen, le 19 avril 2023

Le préfet

à

Madame et Messieurs les présidents de communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté de communes du département du Calvados

Mesdames et Messieurs les maires des communes du Calvados  
Monsieur le président du Conseil départemental du Calvados  
Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Calvados

**Objet : Lancement du nouveau portail national du guichet unique de la haie.**

La conservation des haies constitue un enjeu national pour la préservation de la biodiversité. Force est de constater que malgré les politiques menées depuis de nombreuses années pour promouvoir leur sauvegarde et leur protection, les linéaires de haie continuent à décliner d'année en année par une gestion souvent inadaptée.

La Normandie est la 3<sup>e</sup> région bocagère de France. Le département du Calvados est classé au 6<sup>e</sup> rang des départements les plus bocagers. Cette situation nécessite que collectivement nous agissions pour limiter la pression sur cette richesse de biodiversité et permettre une gestion durable de ces habitats sensibles tout en prenant en compte les problèmes de sécurité et la bonne conduite des activités économiques.

Outre l'intérêt de mettre en œuvre des mesures de protection de la haie dans le cadre de la révision des documents de planification au titre de la loi paysage ou des espaces boisés classés, une gestion simplifiée des autorisations administratives portant sur le déplacement des haies constitue une priorité pour faciliter les démarches de nos citoyens et particulièrement des exploitants agricoles en vue de pérenniser les linéaires de haie.

Sur ce dernier point, j'ai souhaité dès mars 2023, développer au niveau départemental un guichet unique de la haie, sous le pilotage de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). L'objectif de cette démarche repose sur une simplification administrative des dossiers par une réponse unique de l'État eu égard à l'ensemble des réglementations qui concerne chaque projet. Vous avez dûment participé à la réussite de cet outil grâce à votre implication et au travail collaboratif de vos services. Je tiens à vous en remercier. En effet, depuis sa mise en service, plus de 150 projets relatifs à des déplacements de haie ont été instruits sur le guichet unique, dont près de 90 % autorisés.

La réussite de cette démarche départementale, combinée à la promulgation de la loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture portant notamment sur le régime unique encadrant les destructions de haie, a conduit les deux ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement à développer un outil national sur la base de la doctrine d'instruction appliquée en Normandie. Ce portail numérique, déjà utilisé dans le département de l'Aisne, est testé dans le département du Calvados depuis le **lundi 8 septembre 2025** : il est venu remplacer le guichet unique départemental.

Ce portail comporte plusieurs nouveautés. Il permet à chaque pétitionnaire de simuler son projet et d'obtenir, sans délai et sans contacter le service instructeur, le niveau de protection réglementaire et le coefficient de compensation du linéaire de haie à détruire. Il offre également une meilleure ergonomie pour localiser les linéaires à détruire et à planter et pour décrire leurs caractéristiques. Cette simulation est anonymisée et réalisée sans création de compte.

Il reste accessible par <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/gh14> (lien du guichet unique départemental pour les pétitionnaires habitués à celui-ci) ou <https://haie.beta.gouv.fr>.

Un service d'accompagnement à la prise en main de ce nouvel outil numérique est proposé avec :

- une hotline téléphonique disponible du lundi au jeudi 9h-18h, accessible au 07 56 89 85 11 ;
- un webinaire hebdomadaire de présentation de l'outil au cours duquel des réponses aux questions sont apportées, à destination des usagers et des professionnels accompagnant les demandeurs (technicien bocage, conseiller agricole,...) – <https://app.livestorm.co/mte/guichet-haie>.

Je vous invite à communiquer largement sur ce changement de portail numérique auprès de vos administrés et ne pas hésiter à contacter le service eau et biodiversité ou le service agricole de la DDTM pour toute demande d'information complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'une plaquette d'informations sur les enjeux de la haie est disponible sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse suivante :

<https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement,-risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Haies>

Stéphane BREDIN